

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 12	Procurations 1
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/11/2013

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

ACCUEIL

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL 2eme CLASSE**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - A. SANTINI – JM. SEITE – JM. TEALDI

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – E. MARCELLI – E. ORSINI – M. PARIGGI - MT. PETRUCCI – JP.PINELLI – R.POIRON – F.SEVEON - E. SUZZONI – I.TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président propose à l'assemblée communautaire de renforcer l'agent d'accueil du complexe sportif quelques mois après ouverture pour répondre aux besoins réels des plages horaires d'ouverture au public et permettre au gardien d'assurer son rôle de surveillance, mobilisé jusqu'alors en complément du titulaire de la mission d'accueil.

En conséquence, le Président propose de créer

- 1 poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à compter de ce jour, à temps complet - échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388. Ce poste correspond aux fonctions d'accueil.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE de créer, à compter de ce jour, le poste énoncé ci-dessus, Accueil 2 du complexe sportif.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Fait et délibéré, le 2 décembre 2013

Pour copie conforme

Le Président

